



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 21 juin 2023

AÏD-EL-KEBIR

La célébration de la fête musulmane de l'Aïd-El-Kébir aura lieu cette année, le mercredi 28 juin 2023.

La préfecture rappelle que tous les abattages rituels s'effectuent **obligatoirement et exclusivement** en abattoirs, par des sacrificateurs habilités, bénéficiant d'un agrément sanitaire européen, et d'une inspection vétérinaire permettant de garantir la salubrité des denrées remises au consommateur et la préservation du bien être animal.

Cette année, deux abattoirs sont en mesure d'effectuer les abattages rituels dans le Finistère :

- **L'abattoir du FAOU** assurera **l'abattage de la totalité des ovins** sur le département.

- **L'abattoir de QUIMPER SOCABAQ** assurera exclusivement **l'abattage rituel des bovins. Aucun ovin ne devra être introduit dans cet abattoir.**
Toutefois, cet abattoir pourra, sur commande anticipée, fournir des carcasses d'ovins, abattus pour l'Aïd par des sacrificateurs habilités, issus d'un abattoir d'un autre département (79).

Les demandes d'abattage individuelles non anticipées ne seront pas admises et l'introduction d'animaux dans les abattoirs par des particuliers lors de cette fête sera refusée.

Il est aussi rappelé que les téléphones portables sont interdits dans l'enceinte des abattoirs.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Le transport d'ovins vers l'abattoir dans conditions non conformes aux règles de protection animale pourra faire l'objet d'un constat d'infraction, passible d'une contravention de 4ème classe (soit 750 euros maximum).

Les fidèles sont invités à se rapprocher de leur association culturelle pour obtenir toute information utile sur l'organisation de la fête.